Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260923-06_09_2026-DE

Bazouges la-Pérouse

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
19/09/2026	28/09/2026	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt six
Le 23 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRÉSENTS :
HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS Excusés : Rémy GORON, HAMON Sylvie
ABSENTS : Néant
POUVOIR : Rémy GORON donne pouvoir à GUIGNON Fabienne, HAMON Sylvie donne pouvoir à LEGOUT Séverine

Mme Aline GUIBLIN est désignée secrétaire de séance.

N°06-09-2026 – Décisions modificatives aux budgets
Monsieur le Maire présente au conseil les projets de décisions modificatives sur les budgets Grand Verger, Principal et Assainissement :

Budget Le Grand Verger : décision modificative n°1
Suite à échanges avec le Service de Gestion Comptable il apparait nécessaire de procéder à la réalisation d'écriture de correction portant sur les stocks de ce lotissement.
Il s'agit d'une part d'une annulation complète des crédits de stocks dont l'imputation est erronée pour les réinscrire sur la bonne imputation. Cela concerne des crédits à hauteurs de 475 950.42€. Cette écriture n'a pas d'impact sur les montants budgétaires votés initialement.
Par ailleurs, il convient de procéder au rattrapage des crédits de stock 2026 puisque fin 2025 le budget Grand Verger manquait de crédits disponibles. Cela se traduit par une hausse du stock 2026 de 99 113.45€.
Cette hausse du stock est une écriture d'ordre interne au budget Grand Verger ; cependant compte tenu du besoin d'équilibre de cette hausse de stock il est nécessaire de procéder à une écriture équivalente de 99 113.45€ en dépense d'investissement à l'article 168748.

Budget Principal : décision modificative n°1
Suite à la clôture du budget annexe Espace Tuffin en fin d'année 2025, il convient d'affecter les résultats de cet ancien budget. En l'espèce cela revient à intégrer au budget principal, les excédents en fonctionnement (53 426.94€) et en investissement (81 103.30€) de cet ancien budget annexe.
Afin de permettre le trop-perçu d'une subvention de l'Ademe lors de l'extension de l'école publique, il est nécessaire d'inscrire en dépense d'investissement un crédit de 800€.
Enfin, en raison d'une imputation comptable différente de celle anticipée il convient de déplacer des crédits prévus initialement au chapitre 21 vers le chapitre 23 (section d'investissement en dépenses) à hauteur de 95587.20€ correspondant aux dépenses liées au lot 2 du terrain synthétique (éclairage).

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260923-06_09_2026-DE

Budget Assainissement : décision modificative n°1

Il convient de procéder à l'inscription des crédits nécessaires à une écriture d'ordre concernant la récupération de la TVA sur les travaux immobiliers par la commune sur les ouvrages d'assainissement affermés.

En effet, pour les travaux que la commune entreprend sur ces ouvrages, la commune ne peut déduire la TVA elle-même, le budget n'étant pas assujetti à la TVA. La commune transfert donc la TVA à Véolia qui déduit celle-ci de sa déclaration fiscale. Enfin Véolia reverse l'équivalent de cette TVA à la commune sous forme de remboursement financier ou de réduction de charges.

Afin de permettre cette procédure pour les travaux réalisés durant l'année 2026 il convient donc de procéder à l'inscription de crédit en dépense et recette d'investissement pour un montant de 4 000€.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

Valider la décision modificative n°1 au budget Le Grand Verger
Valider la décision modificative n°1 au budget Principal
Valider la décision modificative n°1 au budget Assainissement

La Secrétaire de Séance
Aline GUIBLIN

Le Maire
Pascal HERVÉ

MAIRIE DE BAZOUGES-LA-PÉROUSE (ILLE-ET-VILAINE)